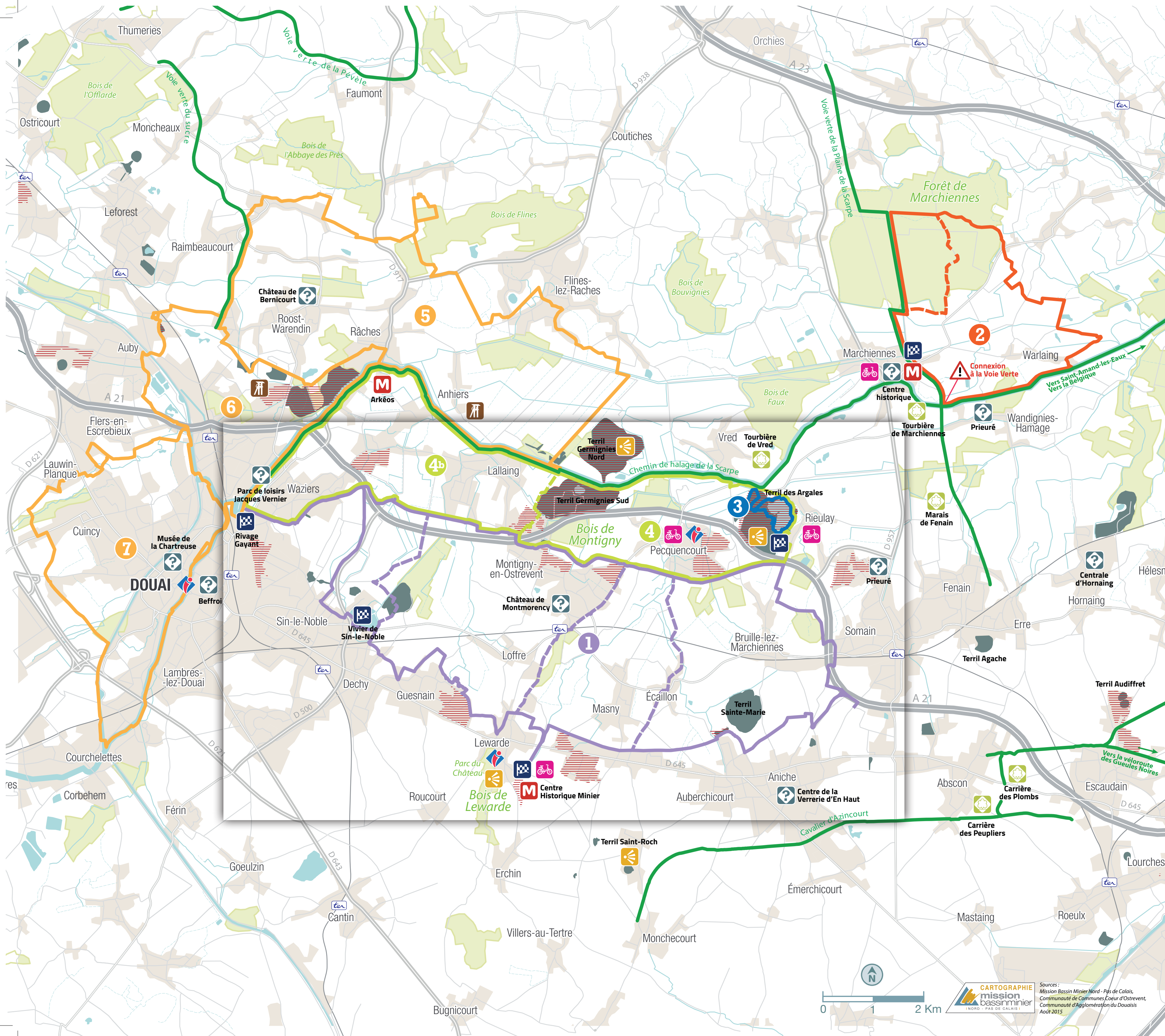
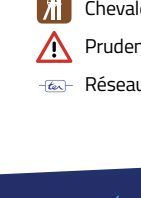
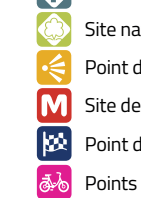
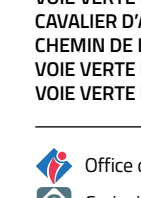
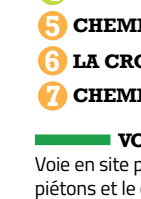
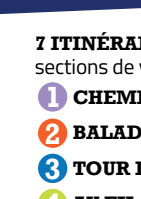






1 LE CHEMIN DES GALIBOTS



DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE À VÉLO !

BALADES ET CIRCUITS POUR LES FAMILLES

ITINÉRAIRES POUR DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE À VÉLO

7 ITINÉRAIRES vous permettent de découvrir le patrimoine local en empruntant des sections de voies vertes, des routes communales et des routes à faible circulation :

- 1 CHEMIN DES GALIBOTS / 35 km
- 2 BALADES EN PAYS DE MARCHIENNES / 8,5 km - 16 km
- 3 TOUR DU TERRIL DES ARGALLES / 6 km
- 4 AU FIL DE LA SCARPE / 14,5 km
- 5 CHEMIN DU BELVÉDÈRE* / 28 km
- 6 LA CROISÉE DES CHEMINS* / 20 km
- 7 CHEMIN DES EAUX* / 20 km

VOIE VERTE
Voie en site propre aménagée et réservée au déplacement des véhicules non motorisés, des piétons et le cas échéant des cavaliers :

VOIE VERTE PLAINE DE LA SCARPE [Fenain-Orchies] 11 km
CAVALIER D'AZINCOURT [Moncheourt-Escadain] 8 km
CHEMIN DE HALAGE DE LA SCARPE [Douai-Marchiennes-Mortagne du Nord] 37 km
VOIE VERTE DU SUCRE [Thumeries-Roost Warendin] 6,5 km
VOIE VERTE DE LA PÊVELE [Pont-à-Marcq-Thumeries] 16 km

 Office de Tourisme	 Périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco
 Curiosité	 Tâche urbaine
 Site naturel	 Forêt/Bois
 Point de vue	 Hydrographie
 Site de la mémoire	 Terril
 Point de départ	
 Points de départ possible sur réservation	
 Chevalement	
 Prudence (piéd à terre obligatoire)	
 Réseau ferré et gare TER	

Informations utiles, problèmes sur les circuits :
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
Tél. 03 27 71 37 37
www.cc-coeurdostrevent.fr

*Communauté d'Agglomération du Douais
Tél. 03 27 99 89 89
www.douais-agglo.com



BASSIN MINIER À VÉLO est une marque déposée par le Cœur d'Ostrevent visant à mettre en valeur la qualité et le maillage important des itinéraires à vélo situés sur notre territoire.

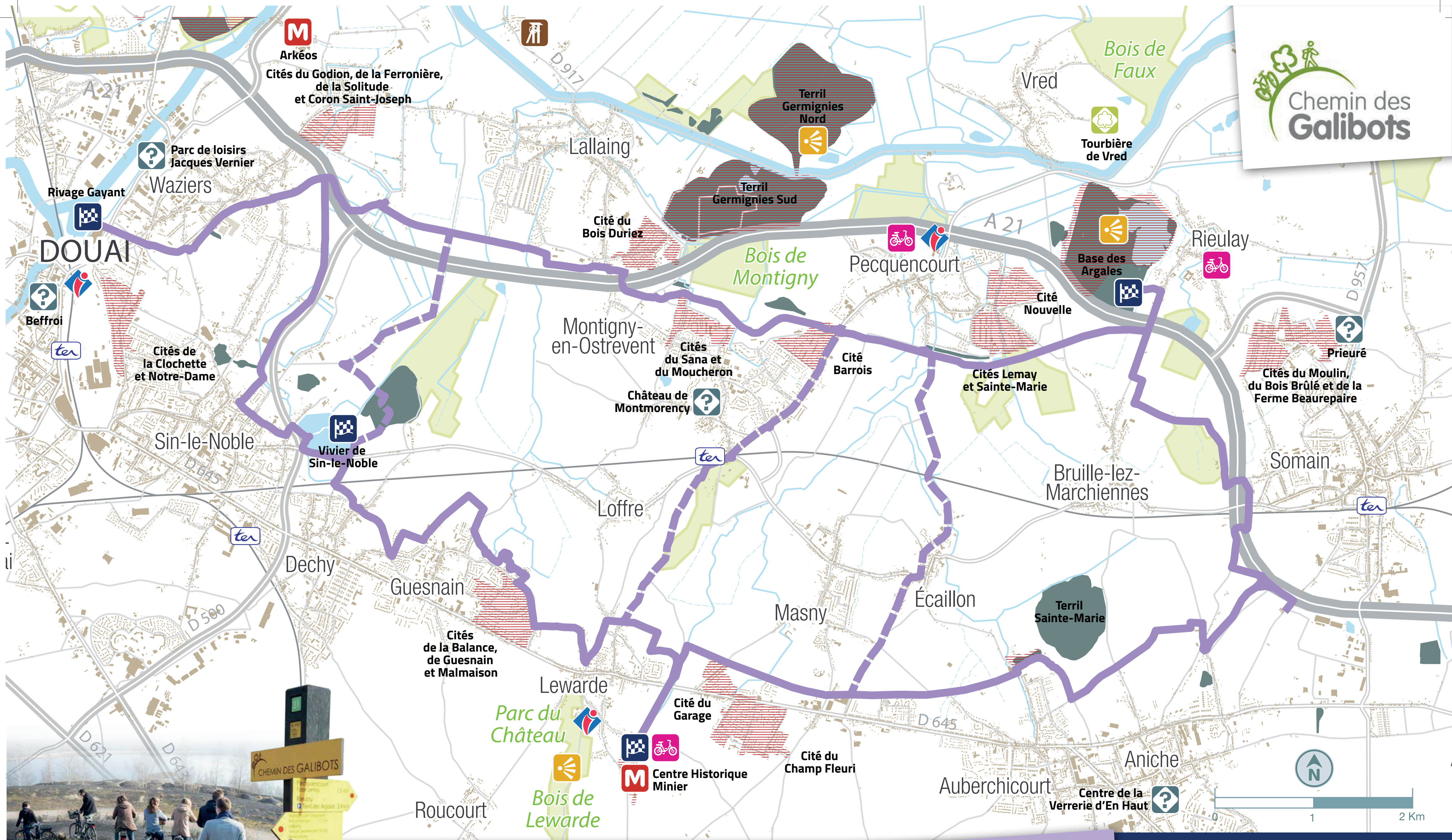
Il s'agit aussi d'une offre de locations de vélos, VTC et Vélos à Assistance Électrique haut de gamme proposée sur réservation.

Des guides vous proposent des circuits commentés à Vélos à Assistance Électrique permettant de découvrir le patrimoine minier et les richesses environnementales de manière originale.

INFOS ET RÉSERVATIONS :
Cœur d'Ostrevent Tourisme
Tél : 03 27 71 37 58 - Mail : tourisme@cc-coeurdostrevent.fr

Cartographies : Mission Bassin Minier • Photos : Cœur d'Ostrevent
Conception graphique : Stéphane Descamps • Impression : Artésienne - Avril 2016





1 LE CHEMIN DES GALIBOTS

Le Chemin des Galibots est une boucle de randonnée de 35 kilomètres qui offre un regard pluriel sur les richesses des paysages naturels et du patrimoine minier du Douaisis et de l'Ostrevent. Il emprunte en grande partie « les cavaliers », anciennes voies ferrées de la compagnie des mines d'Aniche, qui reliaient l'ensemble des carreaux de fosses et terrils.

BALISAGE DE LA BOUCLE

LES PANNEAUX DIRECTIONNELS : vous trouverez pour vous guider une signalétique de couleur jaune sur le chemin des Galibots. Les flèches jaunes directionnelles mentionnent les distances vous séparant de points d'intérêts (centres-villes, cœurs de nature), et pour celles ayant un rond orangé la direction à suivre pour rester sur l'itinéraire principal de la boucle.

LES MARQUAGES AU SOL : le Chemin des Galibots emprunte en majorité un site propre (c'est à dire un chemin réservé aux modes doux). Néanmoins, afin d'assurer la continuité de la boucle, il emprunte parfois des sections de voirie en macadam. Pour vous guider, suivez ce marquage au sol blanc sur

un fond vert. Il s'agit de la signalétique à suivre en priorité pour rester sur les parcours du Chemin des Galibots.

LES BORNES DE JALONNEMENT : implantées le long du Chemin des Galibots, ces bornes vous indiquent votre position en longitude et latitude. Une information utile à communiquer aux secours en cas de besoin.

Vous trouverez également des **PANNEAUX DE RABATTEMENT** vers le Chemin des Galibots ou vers une de ses variantes.



USAGES

Des arrêtés municipaux interdisent, sur le Chemin des Galibots, la circulation des véhicules à moteur (4x4, quads, motocross, pocket bike, scooters). Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant s'élever jusqu'à 1 500 € et à une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule. Ponctuellement, la boucle emprunte des chemins privés dont l'usage premier est la desserte des terrains agricoles. Ceux-ci appartiennent à des associations foncières de remembrement (AFR) avec lesquelles des conventions ont été signées pour permettre le passage des randonneurs. Néanmoins, la circulation des engins agricoles reste prioritaire. Merci des respecter les règles de sécurité et de courtoisie qui s'imposent.

LES BONNES PRATIQUES À VÉLO

Le Chemin des Galibots est également fréquenté par les piétons. Il faut donc être très vigilant. Par ailleurs, le vélo est un véhicule au même titre qu'une voiture. Son utilisation requiert de connaître les principes fondamentaux du code de la route. Respectez les « STOP » et « CÉDEZ LE PASSAGE » et mettez le pied à terre à chaque intersection avec une route départementale ou communale.

-  **Ne cueillez pas les fleurs.** Elles sont belles. Certaines sont rares et ont besoin de leurs graines pour se reproduire et fleurir l'année prochaine.
-  **Ne dégrader pas ce lieu.** Emportez vos déchets ou jetez-les dans les poubelles prévues à cet effet. Pensez aux prochains visiteurs. Ce peut-être vous...
-  **Attention aux incendies.** Feux de camps et barbecue interdits. Ecrasez vos cigarettes et pensez à mettre vos mégots dans les corbeilles.
-  **Nos amis les chiens sont les bienvenus s'ils sont tenus en laisse.**
-  **Véhicules motorisés interdits.** Ce sentier est exclusivement réservé aux modes de déplacements doux : vélos, piétons. Interdit aux cavaliers.
-  **Le camping sauvage est interdit.**